

Perpignan, le 16 décembre 2019

Lors de la séance publique de ce jour, l'assemblée départementale demande à l'unanimité un projet plus ambitieux pour la RN 116

La Route Nationale (RN) 116 entre Perpignan et Bourg-Madame constitue un axe routier majeur des Pyrénées-Orientales. Après la réalisation de la déviation de Joncet, inaugurée en juin 2018, l'État a lancé une concertation sur le programme d'aménagement de la RN116 entre Ille-sur-Têt et Prades du 27 novembre au 20 décembre. On le sait aujourd'hui la DUP qui prévoyait une 2 x 2 voies est caduque. Lors de la session du 29 novembre 2017, l'Assemblée départementale, se faisant le relais de demandes formulées par les élus et la population du territoire, a demandé que des aménagements de sécurité soient mis en place rapidement par l'État entre Bouleternère et Bourg-Madame en sécurisant les carrefours et réalisant les déviations nécessaires. La prise en compte des modes de déplacement doux était aussi demandée par le Département.

Lors de la concertation « Imagine les P.O. », la question des mobilités est revenue souvent dans les échanges avec les habitants. Si la RN 116 est un axe structurant du département, la redynamisation du département doit aussi passer par les mobilités : des aménagements routiers de qualité, une desserte ferroviaire adaptée à la demande des usagers (concernant bien évidemment l'axe Perpignan-Villefranche et le Train Jaune) , des aménagements pour les déplacements doux. Au regard de ces enjeux, le Département souhaite que le projet de l'État soit amendé pour qu'il soit plus ambitieux et qu'il réponde à 3 impératifs :

- **assurer la sécurité des usagers,**
- **améliorer les gains de temps,**
- **rétablir la continuité d'un itinéraire cyclable entre Bouleternère et Prades.**

Concrètement :

- assurer la sécurité des tourne-à-gauche en construisant des giratoires sur la RN 116 et :

la RD16 vers Rodès (avec création d'un passage inférieur pour piétons et cyclistes),

la RD13E à Vinça Est,

la RD25 vers Finestret,

la RD24 vers Los Masos et Eus.

- supprimer les risques de collision frontale par la mise en place d'un séparateur central sur l'ensemble de l'itinéraire, cet équipement permettant par ailleurs de réduire les temps de parcours (90km/h ou 110 km/h sur les voies doubles).
- établir la continuité d'un itinéraire cyclable entre Bouleternère et Prades, tout du long de la vallée de la Têt.

En complément des sujets relevant de la présente concertation, **le Département propose une analyse complémentaire des scénarios envisagés pour la déviation de Marquixanes**, notamment en étudiant la faisabilité de différentes variantes d'aménagement par tranchée couverte en traversée d'agglomération. Le Département demande, pour ce faire, que le CPER 2021 – 2027 intègre les financements nécessaires à l'ensemble de ces opérations y compris les propositions du Département.